

# Procédure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2009/2046(BUD)
Procédure terminée	
Budget rectificatif 7/2009: intervention du Fonds de solidarité pour la France	
Sujet 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	
Zone géographique France	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets		24/01/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	PSE <a href="#">HAUG Jutta</a>	
	<a href="#">Agriculture et pêche</a>	Réunion	Date
Commission européenne	DG de la Commission	<a href="#">2959</a>	07/09/2009
	<a href="#">Budget</a>	Commissaire	
		ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
22/06/2009	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	<a href="#">SEC(2009)0827</a>	Résumé
02/09/2009	Vote en commission		Résumé
07/09/2009	Publication du projet de budget du Conseil	<a href="#">12951/2009</a>	Résumé
07/09/2009	Adoption du projet du budget par le Conseil		
09/09/2009	Dépôt du rapport budgétaire	<a href="#">A7-0009/2009</a>	
14/09/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/09/2009	Résultat du vote au parlement		
15/09/2009	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0011/2009</a>	Résumé
15/09/2009	Fin de la procédure au Parlement		
10/11/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2046(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget

Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/7/00001

### Portail de documentation

Avant-projet de budget de la Commission	<a href="#">SEC(2009)0827</a>	22/06/2009	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE427.052</a>	16/07/2009	EP	
Projet de budget du Conseil	<a href="#">12951/2009</a>	07/09/2009	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	<a href="#">A7-0009/2009</a>	09/09/2009	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement	<a href="#">T7-0011/2009</a>	15/09/2009	EP	Résumé

### Acte final

[Budget 2009/802](#)

[JO L 293 10.11.2009, p. 0035](#) Résumé

## Budget rectificatif 7/2009: intervention du Fonds de solidarité pour la France

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 7 pour l'exercice 2009.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif 7/2009 couvre l'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne, pour un montant de 109.377.165 EUR en crédits d'engagement et de paiement, à la suite d'un ouragan qui a touché la France.

En janvier 2009, une violente tempête («Klaus») a en effet touché le Sud-ouest de la France, causant de graves dommages. Dans le délai de dix semaines fixé par l'article 4 du règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil, les autorités françaises ont déposé, concernant cet ouragan, une demande d'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne. Les services de la Commission ont procédé à un examen approfondi de cette demande et ont décidé d'accepter la demande présentée par la France au titre de «catastrophe majeure», et de faire intervenir le Fonds de solidarité.

Financement : le budget annuel total disponible pour le Fonds de solidarité s'élève à un milliard EUR. En 2009, un montant de 11,8 millions EUR a déjà été affecté à une demande antérieure, ce qui laisse des disponibilités à hauteur de 988,2 millions EUR.

En conséquence, la Commission propose d'octroyer une somme de 109.377.165 EUR au titre du Fonds de solidarité.

## Budget rectificatif 7/2009: intervention du Fonds de solidarité pour la France

En adoptant le rapport de Mme Jutta HAUG (S&D, DE), la commission des budgets a adopté tel quel le projet de budget rectificatif n° 7 de l'Union européenne pour l'exercice 2009, en rappelant que ce dernier portait sur la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE, pour un montant de 109.400.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement afin de faire face aux conséquences de la tempête qui a touché la France en janvier 2009.

## Budget rectificatif 7/2009: intervention du Fonds de solidarité pour la France

Le 22 juin 2009, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 7 au budget général pour 2009 portant sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE, pour un montant de 109.377.165 EUR en faveur de la France, à la suite de la violente tempête ("Klaus") qui a touché le Sud-ouest du pays en janvier 2009.

Cette intervention aura un effet net sur le budget, dans la mesure où elle donne lieu à une hausse de 109.377.165 EUR des crédits à la fois d'engagement et de paiement à l'article 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'UE - États membres).

Lors du trilogue simplifié prévu au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006, un accord est intervenu sur la mobilisation du Fonds et sur le montant proposé par la Commission.

Le 7 septembre 2009, le Conseil a établi son projet de budget rectificatif n° 7/2009, tel que transmis par la Commission dans son avant-projet de budget rectificatif n° 7 et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du Conseil (voir [doc. Conseil 12951/09 ADD 1](#)).

## Budget rectificatif 7/2009: intervention du Fonds de solidarité pour la France

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 7/2009.

ACTE LÉGISLATIF : 2009/802/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 7/2009 de l'Union européenne conformément à sa résolution du 15 septembre (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à mobiliser l'instrument de solidarité de l'Union à hauteur 109,4 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement, afin de venir en aide à la France touchée par une tempête ("Klaus") dans le Sud-ouest du pays en janvier 2009.

## Budget rectificatif 7/2009: intervention du Fonds de solidarité pour la France

---

Le Parlement européen a adopté par 605 voix pour, 23 voix contre et 14 abstentions, une résolution approuvant tel quel le projet de budget rectificatif n° 7 de l'Union européenne pour l'exercice 2009.

Le Parlement rappelle que ce dernier portait sur la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant de 109.400.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement afin de faire face aux conséquences de la tempête qui a touché la France en janvier 2009.